

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
8411.12	D'une poussée excédant 25 kN :		
8411.12.40	Turbines d'avion :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88)	Franchise	D
B	Autres	5 %	B
8411.12.80	Autres	5 %	B
8411.21	Turbopropulseurs :		
8411.21.40	D'une puissance n'excédant pas 1 100 kW :		
A	Turbines d'avion : Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88)	Franchise	D
B	Autres	5 %	B
8411.21.80	Autres	5 %	B
8411.22	D'une puissance excédant 1 100 kW :		
8411.22.40	Turbines d'avion :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88)	Franchise	D
B	Autres	5 %	B
8411.22.80	Autres	5 %	B
8411.81	Autres turbines à gaz :		
8411.81.40	D'une puissance n'excédant pas 5 000 kW :		
A	Turbines d'avion : Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88)	Franchise	D
B	Autres	5 %	B
8411.81.80	Autres	5 %	B
8411.82	D'une puissance excédant 5 000 kW :		
8411.82.40	Turbines d'avion :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88)	Franchise	D
B	Autres	5 %	B
8411.82.80	Autres	5 %	B
8411.91	Parties :		
8411.91.10	De turboréacteurs ou de turbopropulseurs : Pièces en fonte, n'ayant pas dépassé le stade du nettoyage, seulement ébarbées et démasselottées, ou usinées pour leur fixation sur des machines de finissage	Franchise	D